Département
LOIRE ATLANTIQUE

Commune
D'ERBRAY

DECISION

DEC-26-042 : Mission de coordination SPS pour l'aménagement du lotissement « La Pommeraie » - DEKRA

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant des fournitures et des services, d'un montant inférieur à 100.000 €, s'agissant de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU l'offre n° DFC 2026 2142 0074 – V2 de la société DEKRA Industrial SAS, établie le 7 octobre 2026,

Considérant la nécessité de confier une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement du lotissement communal « La Pommeraie »,

DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat avec la société DEKRA Industrial SAS, agence située à ORVAULT (44700), pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de catégorie 3, en phases de conception et de réalisation, relative à l'aménagement du lotissement « La Pommeraie », pour un montant de 2 550 € HT.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 8 octobre 2026
Le Maire
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20261008-DEC-26-042-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026